







## Échange et protection de l'information

### **Quelles sont les règles concernant l'échange de données obtenues dans le Portail avec des personnes à l'extérieur de mon organisme?**

Conformément à l'entente de service relative au Portail de l'ICIS, tout renseignement obtenu par l'intermédiaire du Portail est confidentiel et doit le demeurer. Par conséquent, si vous pensez diffuser des données provenant du Portail, vous devez prendre les mesures nécessaires pour protéger l'identité des personnes et des organismes concernés (régies régionales de la santé, réseaux locaux d'intégration des services de santé [RLISS], établissements, etc. [à ce sujet, voir l'article 2.1.4 de l'entente de service]).

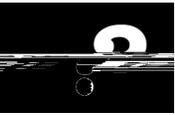
Les données et les renseignements peuvent être communiqués à l'interne (c.-à-d. aux personnes autorisées de votre organisme, y compris les membres du conseil d'administration) et à l'externe, soit aux autres abonnés du Portail (voir les articles 2.1.1 et 2.1.2). Elles peuvent même être publiées si toutes les mesures raisonnables ont été prises pour éviter l'identification des personnes et qu'aucune des cellules ne contient moins de 5 observations (voir l'article 2.1.3). Il est toutefois interdit de diffuser des renseignements permettant d'identifier un organisme sans la permission de l'organisme en question (voir l'article 2.1.4).

Nous vous invitons à revoir l'entente de service relative au Portail afin de vérifier que votre utilisation des renseignements issus du Portail est permise. De plus, nous vous recommandons d'inclure une brève mise en garde sur tous les renseignements exportés à partir du Portail afin d'indiquer que la source des données est le Portail de l'ICIS, mais que les conclusions tirées ou les opinions exprimées sont les vôtres. Il est préférable d'indiquer que l'information provient du Portail de l'ICIS sur chaque saisie d'écran ou matériel distribué. Si vous avez des doutes sur la diffusion externe d'un rapport précis que vous avez produit, écrivez-nous à [portail@icis.ca](mailto:portail@icis.ca).

### **Avec qui puis-je échanger des données provenant du Portail de l'ICIS?**

Conformément à l'entente de service relative au Portail de l'ICIS, tout renseignement obtenu par l'intermédiaire du Portail est confidentiel et doit le demeurer. Par conséquent, si vous pensez diffuser des données provenant du Portail, vous devez prendre les mesures nécessaires pour protéger l'identité des personnes et des organismes concernés (régies régionales de la santé, réseaux locaux d'intégration des services de santé [RLISS], établissements, etc. [à ce sujet, voir l'article 2.1.4 de l'entente de service]).

Les données et les renseignements peuvent être diffusés à l'interne (c.-à-d. auprès des personnes autorisées de votre organisme, y compris les membres du conseil d'administration) et à l'externe, soit aux autres abonnés du Portail (voir les articles 2.1.1 et 2.1.2). Elles peuvent même être publiées si toutes les mesures raisonnables ont été prises pour éviter l'identification des personnes et qu'aucune des cellules ne contient moins de 5 observations (voir l'article 2.1.3). Il est toutefois interdit de diffuser des renseignements permettant d'identifier un organisme sans la permission de l'organisme en question (voir l'article 2.1.4).



Nous vous invitons à revoir l'entente de service relative au Portail afin de vérifier que votre utilisation des renseignements issus du Portail est permise. De plus, nous vous recommandons d'inclure une brève mise en garde sur tous les renseignements exportés à partir du Portail afin d'indiquer que la source des données est le Portail de l'ICIS, mais que les conclusions tirées ou les opinions exprimées sont les vôtres. Il est préférable d'indiquer que l'information provient du Portail de l'ICIS sur chaque saisie d'écran ou matériel distribué. Si vous avez des doutes sur la diffusion externe d'un rapport précis que vous avez produit, écrivez-nous à [portail@icis.ca](mailto:portail@icis.ca).

## **Comment puis-je transmettre mon travail à d'autres utilisateurs dans mon établissement et à l'extérieur?**

Les abonnés du Portail de l'ICIS peuvent partager leurs rapports en les sauvegardant sous Rapports partagés > Nos rapports. Vous pouvez sauvegarder les rapports que vous avez créés dans tout sous-dossier de ce dossier, mais il est préférable de les sauvegarder dans le sous-dossier de votre établissement qui se trouve dans le dossier de votre province. Si vous êtes membre de l'une des communautés de pratique du Portail de l'ICIS, vous pouvez aussi sauvegarder vos rapports dans leur dossier respectif, qui se trouve sous Rapports partagés > Communautés de pratique.

**Remarque :** Copier ou déplacer un rapport ou un objet de votre dossier Mes rapports vers l'un des dossiers partagés ne changera pas le niveau de sécurité associé au rapport ou à l'objet en question; vous serez donc la seule personne à pouvoir le consulter. Pour que d'autres utilisateurs puissent accéder à votre rapport, vous devez l'ouvrir et utiliser la fonction **Enregistrer sous** du menu pour le sauvegarder ailleurs.

## **Comment dois-je citer le Portail de l'ICIS en référence quand je publie des rapports à l'externe?**

Voici un exemple de notice s'appuyant sur l' \_\_\_\_\_ :

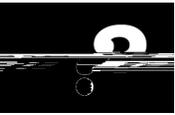
Portail de l'ICIS, édition x.x. Ottawa, ON : Institut canadien d'information sur la santé; 2003.  
<https://www.cihi.ca/fr/portail-de-licis>. Consulté le (jour, mois, année).

## **En quoi consiste l'entente de service relative au Portail de l'ICIS?**

L'entente de service relative au Portail de l'ICIS est un document juridique qui lie chaque organisme à l'ICIS. Il énonce les conditions d'accès et d'utilisation du Portail et désigne la personne-ressource de l'organisme responsable de l'identité des utilisateurs du Portail et du respect des conditions.

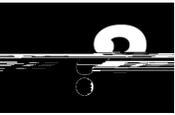
## **Puis-je utiliser le Portail pour établir des correspondances entre des enregistrements?**

Non. Bien qu'il soit possible que certaines analyses effectuées dans le Portail de l'ICIS aboutissent à des occurrences uniques d'affections rares pointant vers une personne en particulier admise à une date précise selon des renseignements provenant de l'extérieur du Portail, il est interdit d'utiliser le Portail de l'ICIS pour établir des correspondances entre des enregistrements s'y trouvant et des banques de données externes en vue d'obtenir des renseignements supplémentaires permettant d'identifier une personne ou d'en savoir plus à son sujet.



## Outil d'analyse

**Puis-je créer des groupes semblables personnalisés et les sauvegarder dans mes analyses?**



**Puis-je créer un rapport contenant une analyse des réadmissions?**



## Portail de l'ICIS

### **Quelles sont les données actuellement accessibles dans le Portail de l'ICIS?**

À l'heure actuelle, le Portail de l'ICIS contient les données de la Base de données sur les congés des patients (BDCP), du Système national d'information sur les soins ambulatoires (SNISA), du Système national d'information sur la réadaptation (SNIR) et de la Base de données canadienne SIG (BDCS). Les données du recensement sur la population et les taux par 100 000 habitants sont également accessibles. Vous pouvez consulter une liste à jour des données actuellement accessibles, y compris les années et la méthodologie de regroupement utilisée, sous l'[onglet Caractéristiques](#) de la page Web du Portail de l'ICIS. Pour obtenir plus de précisions, consultez les avis de mise à jour les plus récents sous l'[onglet Soutien](#) de la page Web du Portail de l'ICIS.

### **Y a-t-il un calendrier pour toutes les publications de données?**

Les données de la BDCP et du SNISA sont publiées le 15<sup>e</sup> jour ouvrable de chaque mois. Les données du SNIR sont mises à jour chaque trimestre, et celles de la BDCS le sont annuellement.

### **Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) est-il accessible sur le Portail?**

L'ICIS utilise le FCCP pour les régions de tri d'acheminement (RTA) et d'autres attributs géographiques. Toutefois, vous ne pouvez pas obtenir cette liste directement auprès de l'ICIS, mais de Statistique Canada, qui dispose du FCCP contenant les codes postaux complets. De plus, dans certains de ses rapports, Statistique Canada a regroupé les codes postaux en régions sanitaires, divisions urbaines et rurales, etc. Vous trouverez tous ces renseignements sur le [site Web de Statistique Canada](#).

### **Puis accéder aux données de l'exercice en cours?**

Oui, les données de l'exercice en cours sont accessibles dans les projets de la BDCP, du SNISA et du SNIR, dans le Portail de l'ICIS.

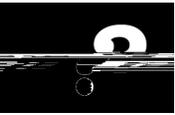
### **Quels sont précisément les éléments de données accessibles dans le Portail de l'ICIS?**

Vous trouverez des renseignements complets sur les attributs et les mesures accessibles dans la section des documents sur les métadonnées du Portail de l'ICIS, sous l'[onglet Soutien](#) de la page Web du Portail de l'ICIS.

### **Puis-je créer des rapports à la fois avec les données du SNISA et de la BDCP?**

Non. Les données de la BDCP et du SNISA sont situées dans 2 environnements distincts et ne peuvent pas, pour le moment, être combinées dans un seul rapport sur le Portail. Il est toutefois possible d'exporter les données de la BDCP et du SNISA pour les utiliser de façon combinée à l'extérieur du Portail (p. ex. vous pouvez les exporter dans un fichier Excel pour les fusionner et les manipuler).





## Formation

### **Pourquoi les utilisateurs du Portail de l'ICIS doivent-ils suivre une formation de base avant d'accéder au Portail?**

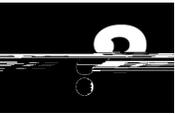
Un niveau de formation de base est nécessaire pour assurer une utilisation adéquate de l'outil aux fins d'analyse et d'interprétation correcte des résultats et, par le fait même, favoriser une prise de décisions éclairées.

### **Quelles sont les exigences de formation de base pour les utilisateurs du Portail de l'ICIS?**

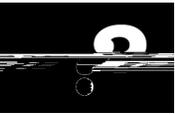
Les utilisateurs analystes doivent suivre les modules d'autoapprentissage en ligne sur le Portail de l'ICIS.

**Remarque :** Une fois la formation de base terminée, les analystes doivent suivre une formation approfondie sous





## FAQ



## **Quel est le nombre maximal de rangées que ma requête peut générer?**

Le nombre maximal de rangées qu'une requête peut générer est 200 000. Par défaut, une page de la grille peut afficher au maximum 50 rangées et 10 colonnes. Il est possible de modifier ces valeurs par défaut sous Préférences > Affichage de la grille.

## **Combien de rapports puis-je exécuter simultanément dans le Portail de l'ICIS?**

Vous pouvez exécuter un maximum de 4 rapports simultanément. Si vous tentez d'en exécuter davantage, les rapports suivants seront exécutés seulement après que les premiers auront été produits.

## **Quelles sont les exigences techniques minimales pour accéder au Portail de l'ICIS et exporter des données?**

Le Portail de l'ICIS a été optimisé pour Internet Explorer; il se peut qu'il fonctionne moins bien si vous utilisez un autre navigateur. La dernière version d'Adobe Flash Player doit être activée comme extension dans votre navigateur.

Les exigences techniques minimales pour accéder au Portail de l'ICIS sont les suivantes :

- Navigateur Web (système Windows)
  - Microsoft Internet Explorer 11.x
  - Mozilla Firefox
  - Google Chrome
  - Microsoft Edge
  - Adobe Flash Player
- Navigateur Web (système autre que Windows)
  - Mozilla Firefox
  - Safari 7.x, 8.x
  - Google Chrome
  - Adobe Flash Player

Les exigences techniques minimales pour exporter des données sont les suivantes :

- Adobe Acrobat Reader 10.x, 11.x
- Microsoft Office pour Mac 2011 SP4
- Microsoft Office 2013 SP1
- Microsoft Office 2010 SP2
- OpenOffice.org Calc 3.3.0, 4.x

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé.

. Ottawa, ON : ICIS; 2020.